

Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE)**Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Mont-Laurier par la
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. (RIDL)**

Suite à votre correspondance du 28 février par laquelle vous avez adressé à la MRC d'Antoine-Labelle **la question suivante** :

Comment qualifieriez-vous le paysage du segment de la rue Pierre-Neveu adjacent au site de la RIDL? Est-il emblématique de la région? Possède-t-il une valeur historique, patrimoniale, économique ou autre? La MRC lui reconnaît-t-il une importance particulière en lui accordant un statut ou une protection quelconque?

Voici notre réponse :

Le paysage du segment de la rue Pierre-Neveu adjacent au site de la RIDL ne possède, à notre connaissance, aucun statut de reconnaissance particulier, ni aucune valeur historique ou patrimoniale. Ce secteur ne fait pas non plus l'objet d'un traitement particulier dans les documents de planification territoriale tel que le schéma d'aménagement révisé.

Soulignons cependant que le parc linéaire *Le p'tit train du Nord* situé dans ce même secteur et parallèle à la route Pierre-Neveu a fait l'objet d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC et que celui-ci prévoit une marge de recul de 5 mètres pour tout ouvrage, bâtiment ou construction dans les cours adjacentes au parc linéaire. De même, la réglementation prévoit une obligation d'écran visuel végétal opaque d'une hauteur minimale de 1,8 mètres.

Jocelyn Campeau

Représentant désigné de la MRC
d'Antoine-Labelle

4 mars 2025